Loi Duplomb : Adoption d’un texte funeste pour l’environnement, les agriculteurs, les consommateurs

22 juillet 2025

Communiqué de presse / Indecosa CGT

Les voilà donc de retour. Interdits par la loi il y a sept ans en raison de leurs effets dévastateurs sur le vivant, ayant bénéficié de plusieurs dérogations avant d’être finalement retirés en 2023, les néonicotinoïdes – insecticides tueurs d’abeilles – vont être à nouveau autorisés dans les champs.

Après un passage en force à l’assemblée nationale, privant les citoyens et citoyennes d’un véritable débat démocratique pourtant indispensable sur les conséquences de ce texte, la loi Duplomb « *visant à lever les contraintes à l’exercice du métier d’agriculteur* » a été voté grâce à la pression des lobbys de l’agroalimentaire et de la FNSEA.et de la Coordination rurale.

Que prévoit ce texte ? La réintroduction de l’acétamipride – le néonicotinoïde dont le retour est demandé par les producteurs de noisettes depuis quelques mois – mais aussi les semences enrobées avec cet insecticide. Cette subtilité, destinée à la filière betteravière et potentiellement d’autres filières productivistes, pourrait porter à 500 000 hectares le total des surfaces agricoles concernées. Il prévoit aussi l’allègement des procédures d’autorisation pour la construction de bâtiments d’élevage et le relèvement des seuils pour le nombre de porcins et de volailles dans une même structure – des mesures favorables à l’industrie de la viande – ; le classement des réservoirs d’eau, dont font partie les mégabassines, en *« ouvrages d’intérêt général majeur »* ; l’allégement des critères de protection des zones humides afin de permettre aux fabricants de pesticides et au ministère de l’agriculture de peser sur certaines décisions de l’agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (Anses) ; et le renforcement du pouvoir des préfets sur la police de l’environnement, l’Office français de la biodiversité (OFB).

Derrière l’objectif affiché de simplifier le quotidien des agriculteurs, le texte remet en cause des garde-fous environnementaux patiemment construits depuis

deux décennies. Il s'inscrit dans une séquence politique marquée par un détricotage méthodique du droit de l'environnement dont la suppression des zones à faibles émissions (ZFE) et la tentative de moratoire sur l'éolien et le solaire.

« Cette loi ne répond à aucun des enjeux majeurs pour les paysans : ni au renouvellement des générations, ni au revenu, ni aux conséquences du changement climatique et à la perte de biodiversité. » (Stéphane Galais, Confédération paysanne)

Médecins, scientifiques, victimes, organisations environnementales et syndicats de travailleurs ont aussi exprimé leur opposition à cette loi, fondée sur des preuves avérées des dangers de ce texte.

Cette loi va aussi à l'encontre des attentes des citoyens qui ont interpellé les ministres et les députés afin de dénoncer les risques que fait peser ce texte. Des agriculteurs et apiculteurs ont également interpellé les élus pour expliquer en quoi cette proposition de loi ne répond pas à leurs préoccupations et met en péril leurs capacités à pouvoir durablement assurer notre souveraineté alimentaire. Ces alertes ont pourtant été ignorées.

Cette loi va avoir pour conséquence de favoriser des modèles industriels coûteux et polluants. Des mesures portées au détriment d'une agriculture résiliente et respectueuse de l'environnement, pourtant nécessaire et souhaitée par 85% des agriculteurs.

Une étudiante, Eleonore Pattery, a lancé une pétition intitulée : « Non à la Loi Duplomb – Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective ».

Dans le texte de présentation de sa pétition, elle dénonce une loi qui *« est une aberration scientifique, éthique, environnementale et sanitaire ». « Elle représente une attaque frontale contre la santé publique, la biodiversité, la cohérence des politiques climatiques, la sécurité alimentaire, et le bon sens »*, écrit l'étudiante qui se présente comme *« future professionnelle de la santé environnementale »*

Un raz-de-marée. La pétition lancée le 10 juillet contre la loi Duplomb sur le site de l'Assemblée nationale a dépassé la barre du million de signataires (1 927 000 au 25 juillet-12h).

Il faut poursuivre cette lutte afin qu'un vrai débat ait lieu
à l'assemblée nationale
et que cette loi soit retoquée.

Consommateurs, citoyens signez cette pétition.

Contact :
CASOLARI Gérard,
g.casolari.indecosa@cgt.fr